



Appel à projets

CIRCUITS-COURTS AU PAYS DES 4 BRAS

Vous êtes professionnel avec un nouveau projet ou avez l'intention de vous lancer ? Votre projet est innovant et renforce l'autonomie alimentaire du territoire du Pays des 4 Bras ?

Vous êtes agriculteur et avez un projet de diversification : transformation, commercialisation, développement d'une nouvelle filière ?

1. Origine de l'appel à projet

Le GAL Pays des 4 Bras mène des projets de développement rural sur les communes de Les Bons Villers, Genappe et Villers-la-Ville. Parmi ceux-ci, le GAL a comme volonté de stimuler une économie circulaire et locale en favorisant et accompagnant :

- Le développement de nouvelles productions alimentaires et activités à haute valeur ajoutée
- La création de nouvelles activités économiques locales en lien avec les activités existantes
- La valorisation des productions locales (via le développement de nouveaux lieux de vente, d'évènements, d'outils de communication)

C'est dans ce cadre que le GAL et ses partenaires souhaitent soutenir des porteurs de projet actifs dans la chaîne alimentaire ou dans le domaine de l'agriculture. Les projets doivent contribuer à améliorer l'autonomie alimentaire du territoire, soit sa capacité à nourrir ses propres habitants à partir de ses propres ressources, tout en favorisant l'emploi local et non délocalisable et en répondant aux enjeux environnementaux et climatiques.



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

2. Types d'activités soutenues

Les types d'activités soutenues doivent s'inscrire dans les domaines suivants :

- **Le développement de nouvelles productions et activités à haute valeur ajoutée** : culture de nouvelles espèces ou variétés consommables et exploitables à l'échelle du territoire (culture innovante, variétés résistantes, ...), mise en place de nouvelles techniques culturales, nouveaux modes de production, nouvelle forme d'organisation de la production (coopération, partenariat, ...)
- **La création de nouvelles activités de transformation** : transformation de produits issus du territoire (produits laitiers, céréales, légumes, viandes ...), techniques de conservation (boissons, plats préparés, ...), gestion des emballages, relocalisation de l'approvisionnement, choix de fournisseurs plus locaux, ...
- **La valorisation et l'écoulement des productions locales** : développement de nouveaux lieux de vente, organisation d'évènements, nouveaux outils de communication, ...

3. Porteurs de projets

L'appel à projets est accessible aux structures existantes actives sur le territoire du GAL (Genappe, Les Bons Villers, Villers-la-Ville) ou aux nouvelles structures en devenir (association en cours, ...). Les porteurs de projet peuvent être des personnes physiques, des sociétés commerciales (coopératives, SRL, etc.) ou des associations. L'accompagnement sera personnalisé en fonction du statut du demandeur de projet.

4. Types d'aides apportées

Les porteurs de projet sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement personnalisé apporté par l'équipe de chargés de mission du GAL et ses partenaires et par un soutien financier plafonné à 2.500 € permettant de couvrir un certain nombre de dépenses plafonnées généralement à 80% (20% à charge du porteur de projet et respect si nécessaire des règles des minimis). L'ensemble des frais éligibles seront supportés directement par le GAL Pays des 4 Bras pour le compte du porteur de projet sur base d'une convention de partenariat. Types d'aides apportées :

- Mise en réseau (partenaires potentiels, personnes ressources, ...)
- Mise à disposition d'un espace de production/transformation pour tester l'activité
- Soutien à l'acquisition de matériel (plafonné à 50%)
- Recherche de fournisseurs
- Aide à la mise aux normes
- Frais de sous-traitance (tests qualité, expert, ...)
- Frais de communication, de promotion
- Formations
- Soutien à la commercialisation
- Réflexion au démarrage (proposition de valeur...)

3 à 4 porteurs de projet pourront bénéficier de ce financement.



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

5. Eligibilité du projet

- ✓ Les activités doivent intégrer la valorisation de productions issues du Pays des 4 Bras
- ✓ Le projet doit démontrer ses capacités à écouler ses produits selon une commercialisation en vente directe ou en circuit court ou en tout cas accessibles aux habitants du territoire
- ✓ Le porteur de projet doit avoir un lien direct avec le territoire du GAL Pays des 4 Bras ou souhaite développer une activité durable sur celui-ci
- ✓ Le porteur de projet doit disposer de compétences et/ou d'une expérience pratique suffisante en production et/ou en transformation et/ou en commercialisation (accès à la profession si nécessaire, N° de TVA, ...)
- ✓ Le porteur démontre son souhait d'initier une activité économique au terme de son accompagnement (activité déclarée)
- ✓ Le porteur de projet s'engage à témoigner et à partager les résultats de l'accompagnement

6. Durée de l'accompagnement

L'accompagnement commencera au plus tôt le 1^{er} mars 2021, se formalisera à travers une convention de partenariat et prendra fin au plus tard le 31 décembre 2021.

7. Mode de sélection

Les projets feront l'objet d'une analyse technique préalable par les partenaires du projet pour en évaluer leur recevabilité. La sélection des dossiers sera réalisée par un comité sur base du dossier de candidature, d'un entretien individuel avec l'équipe du GAL et d'une éventuelle présentation devant le comité. Au-delà des critères d'éligibilité, l'évaluation des dossiers se basera sur les critères ci-dessous :

- Réalisme et viabilité du modèle économique
- Pérennité du projet
- Caractère innovant
- Impact du projet en matière d'autonomie alimentaire
- Caractère durable
- Impact sur la vie économique et la dynamique du territoire

8. Calendrier

- ✓ 15 décembre 2020 : lancement de l'appel à projets.
- ✓ 31 janvier 2021 : date limite de dépôt des projets.
- ✓ 15 février 2021 : sélection des projets, communication du résultat de l'appel à projets
- ✓ 1^{er} mars 2021 : démarrage de l'accompagnement sur base d'une convention de partenariat



Avec le soutien de la
Wallonie
Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales.

9. Dépôt du dossier de candidature

Les projets peuvent uniquement être rentrés en complétant l'annexe ci-jointe intitulée : Appel à projets CIRCUITS COURTS : dossier de candidature

10. Renseignements

Contactez Nicolas Rosen via le mail formation@paysdes4bras.be ou au 0472 59 06 01.

11. Dépôt du formulaire

A l'attention de Valérie-Anne Dumont en pdf à agriculture@paysdes4bras.be pour le 31 janvier 2021 à minuit.



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.